

ROYAL CANADIAN LEGION CADET MEDAL OF EXCELLENCE

GENERAL

1. The Royal Canadian Legion (RCL) Cadet Medal of Excellence is awarded in recognition for individual endeavours in citizenship that meet or enhance the aims and objectives of the cadet movement.

2. The program is wholly sponsored by the RCL.

DESCRIPTION

3. This decoration consists of a circular old-silver coloured medal with a ribbon. On the obverse is the insignia of the RCL. The ribbon, 1.5 inches wide (3.8 cm), is blue with a large gold median.

TERMS OF REFERENCE

4. The awarding of the RCL Cadet Medal of Excellence is governed by:

- a. each cadet corps/sqn may award one medal per training year unless other instructions are received by the RCSU based on restrictions from the RCL;
- b. the corps/sqn CO is the approving authority for the awarding of the medal;
- c. the medal may be awarded only once to any one individual;
- d. the awarding of this medal is based upon a recognized national standard to maintain the prestige and value of the award throughout Canada; and
- e. awarding of the medal is optional.

MÉDAILLE D'EXCELLENCE DES CADETS DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

GÉNÉRALITÉS

1. La Médaille d'excellence des cadets de la Légion royale canadienne (LRC) est décernée afin de reconnaître des efforts individuels des cadets qui rencontrent ou surpassent les buts du programme des cadets en matière de citoyenneté.

2. L'attribution de cette médaille est entièrement parrainée par la LRC.

DESCRIPTION

3. Cette décoration comprend une médaille de couleur vieil argent avec un ruban. À l'avvers du médaillon, en relief, est l'insigne de la LRC. Le ruban, 1,5 pouces de largeur (3.8 cm), est bleu avec une large rayure verticale dorée au centre.

ATTRIBUTION

4. Les conditions suivantes régissent l'octroi de la Médaille d'excellence des cadets de la LRC:

- a. chaque corps/escadron peut remettre une médaille par année d'instruction à moins d'avis contraire reçu de l'URSC suite aux restrictions de la LRC;
- b. le cmdt du corps/de l'escadron est l'autorité approbatrice pour l'attribution de la médaille;
- c. un cadet ne peut recevoir qu'une seule fois la médaille;
- d. l'attribution de la médaille se fait selon les normes nationales établies afin de maintenir son prestige et sa valeur à travers le Canada; et
- e. l'attribution de la médaille est facultative.

5. A more formal and centralized selection process may be established at the Detachment level to consider recommendations of corps/sqn COs for the RCL Cadet Medal of Excellence.

SELECTION CRITERIA

6. The main objective in awarding the RCL Cadet Medal of Excellence is to emphasize the citizenship aspects of the cadet program. To be eligible for consideration, a cadet must meet the following conditions:

- a. met all requirements of the corps/sqn annual mandatory and optional training programs;
- b. participated in a minimum of three community service events, in addition to those supported by the cadet corps/sqn;
- c. regarded by peers and superiors as exemplifying the model cadet; and
- d. enhanced the cadet corps/sqn through:
 - (1) co-operation with peers and subordinates,
 - (2) comradeship,
 - (3) promoting goodwill and morale within the corps/sqn,
 - (4) aiding in the development of group identity and cohesiveness,
 - (5) supporting and assisting fellow unit members, and

5. Une procédure de sélection plus rigide et plus centralisée peut être instaurée au niveau des détachements afin d'évaluer les recommandations des cmdt des corps/escadrons pour la Médaille d'excellence des cadets de la LRC.

CRITÈRES DE SÉLECTION

6. Mettre en valeur le volet citoyenneté du programme des cadets est l'objet principal de la Médaille d'excellence des cadets de la LRC. Un cadet doit rencontrer les conditions suivantes afin d'être admissible pour la médaille:

- a. avoir rencontré les exigences des programmes d'instruction annuels obligatoires et facultatifs du corps/de l'escadron;
- b. avoir participé à un minimum de trois activités communautaires en plus de celles organisées par le corps/l'escadron;
- c. être considéré comme un cadet exemplaire par ses pairs et ses supérieurs; et
- d. avoir rehaussé le standard du corps/de l'escadron par:
 - (1) sa coopération avec ses pairs et ses subordonnés,
 - (2) sa camaraderie,
 - (3) l'encouragement à la bienveillance et au bon moral au sein du corps/de l'escadron,
 - (4) la formation de l'identité du groupe et de la cohérence,
 - (5) son appui et l'aide apporté aux autres membres du corps, et

(6) his/her involvement in the local community.

(6) son implication auprès de la communauté locale.

SELECTION PROCEDURE

7. The corps/sqn CO should seek the recommendations of the sponsoring committee, the school principal and representatives of any community service organization to which the cadet may have provided assistance, in order to assist in determining the merit of the cadet under consideration.

8. The CO should seek the active participation of local authorities of the RCL in the selection process.

9. When the CO (or the Selection Committee when constituted) determines that a RCL Cadet Medal of Excellence will be awarded, he/she shall advise the region/detachment in accordance with instructions received by the RCSU.

MEDAL PRESENTATION

10. The CO will liaise with the local RCL branch to ensure that a Legion representative can be made available to present the medal at the corps Annual Review.

11. The CO will liaise with the local RCL branch for the procurement of the medal unless other instructions are received by the RCSU.

REPLACEMENT

12. If lost or stolen, this medal and undress ribbon can be replaced by sending a request to the local RCL branch.

13. This request must include the name of the person requesting the medal, his telephone number and the address where the medal is to be sent.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

7. Le cmdt du corps/de l'escadron devrait demander les recommandations du comité répondant, du directeur de l'école du cadet et des représentants des organismes communautaires auxquels le cadet a donné son aide, tout ceci afin de déterminer le mérite du cadet en question.

8. Le cmdt devrait demander la participation active des représentants de la branche locale de la LRC dans le processus de sélection.

9. Quand le cmdt (ou le comité de sélection, s'il y a lieu) détermine que la Médaille d'excellence des cadets de la LRC sera décernée, il/elle communiquera cette information à la région/détachement selon les instructions reçues par l'URSC.

REMISE DE LA MÉDAILLE

10. Le cmdt communiquera avec la branche locale de la LRC afin de s'assurer qu'un représentant sera disponible pour présenter la médaille à la Revue annuelle du corps.

11. Le cmdt communiquera avec la branche locale de la LRC pour l'acquisition de la médaille à moins d'avis contraire reçu de l'URSC.

REMPACEMENT

12. Si la médaille est perdue ou volée, cette dernière ainsi que le ruban peuvent être remplacés en faisant parvenir une demande à la branche locale de la LRC.

13. Cette demande doit inclure le nom de la personne demandant la médaille, son numéro de téléphone ainsi que l'adresse où la médaille doit être expédiée.